



Accès à la piste cyclable sur le pont Mgr Langlois

Attendu que la piste cyclable sur le pont Mgr Langlois a été réduite pour la période hivernale à 1.5 mètre de large;

Attendu qu'une piste cyclable de 1.5 mètre de large ne permet pas aux cyclistes de se croiser de façon sécuritaire;

Attendu que les infrastructures routières doivent permettre aux cyclistes de se déplacer de façon sécuritaire;

Attendu que le muret de béton (Jersey) déjà en place n'aurait qu'à être déplacé à sa position initiale (environ 2.5 mètres);

Attendu que le pont Mgr Langlois est le seul lien cyclable qui relie la Route verte #3 et la Route verte #5.

Attendu que le Ministère des transports limite, du 15 mai au 15 octobre, l'accès à la piste sur le pont dans sa version initiale (environ 2.5 mètres)

Attendu que les pistes cyclables à chaque extrémité du pont sont entièrement accessibles du 15 avril au 15 novembre;

Attendu qu'il serait opportun qu'il y ait une concordance entre les dates d'ouverture du lien cyclable sur le pont et celles situées à chaque extrémité du pont;

Attendu qu'il serait regrettable de retrancher deux (2) mois au plein accès à ce lien cycliste inter-rive de la Route verte;

Attendu qu'un nombre toujours croissant de cyclistes emprunte ce corridor cyclable;

Il est proposé par Denis Besner;

Il est secondé par Antoine Chamberland;

Il est adopté à l'unanimité:

De demander aux deux (2) MRC riveraines* de prendre position en faveur d'un plein accès à la piste cyclable sur le pont Mgr Langlois du 15 avril au 15 novembre;

De demander aux deux (2) MRC riveraines d'exiger du Ministère des transports de rendre accessible la piste cyclable dans sa pleine largeur et ce, du 15 avril au 15 novembre de chaque année.

*MRC riveraines: MRC de Beauharnois-Salaberry et la MRC de Vaudreuil-Soulanges